



Bail mobilité résidence principale

Par madouchka

Bonjour,

A partir de quand ou dans quelles conditions un appartement loué avec un bail mobilité peut-il devenir la résidence principale du locataire? Le cas échéant, le propriétaire peut-il conserver sa résidence principale à cet endroit s'il le souhaite ? Qui paie la taxe d'habitation, et y'a t-il d'autres conséquences ?

Merci de votre aide,

Cdt